



Résiliation du bail par un des deux bailleur

Par **flo**, le **12/01/2011** à **09:42**

Bonjour,
j'ai loué un studio à un couple, les deux travaillaient
aujourd'hui ils se séparent et le jeune homme m'a fait un courrier pour me dire qu'il resilit son bail, mais le bail était aux deux noms.

dois je refaire un bail pour la jeune femme qui reste ou le courrier du jeune homme suffit il?

Vu que le jeune homme était dans le besoin, je lui ai rendu la caution qu'il m'avait donnée, donc comment faire ?

la jeune femme ne travaille plus et va avoir une aide au logement mais qui ne couvrira pas le loyer en totalité. elle est supposée commencer un nouveau travail la semaine prochaine.

merci de m'aider

cordialement

Par **mimi493**, le **12/01/2011** à **11:55**

Le bail se continue avec le locataire restant sans avoir besoin de refaire un nouveau bail (ce n'est pas votre intérêt). Vous avez rendu le dépôt de garantie, il ne fallait pas. Désormais vous ne disposez plus de cette garantie.

Si le bail comportait une clause de solidarité, l'ancien locataire est devenu caution pour le bail

Par **flo**, le **12/01/2011** à **20:50**

bonjour merci pour cette réponse rapide
il y a effectivement une clause de solidarité, mais ne cesse t-elle pas quand le jeune homme m'a fait le courrier. comment faire pour le protéger lui, sans que je sois pénalisée pour mon loyer? comment faire pour que ce soit elle uniquement qui doive payer?

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **12/01/2011** à **23:52**

La clause de solidarité est justement là si un des colocataires s'en va et que l'autre ne peut pas payer le loyer.
Adressez au locataire restant les demandes de paiement de loyer, si elle ne paye pas, vous pourrez vous retourner contre ce locataire ou les cautions (le locataire sortant est devenu caution)

Par **flo**, le **13/01/2011** à **04:36**

bonjour, et merci

donc si elle ne veut rien payer, c'est l'autre qui doit payer?, ce n'est pas normal pour la personne qui est partie,
ne peut on pas casser cette clause de solidarité, pour que le jeune homme ne soit pas inquieté, car de tout de manière, il ne pourra pas payer non plus, car il a un autre loyer maintenant

merci d'avance